



COMMUNE DE ROBION
Arrondissement d'APT

DE 2022-056

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION

SÉANCE du 19 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le dix-neuf septembre à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 12 septembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Danielle MARROU, Monique JOANNY, Laurent MARIANELLI, Marie-José SCHREIDER, Gwénaél LOUAISEL, Jean-Claude VASSOUT, Odile MOUGEOT, Michel NOUVEAU, Alain LARGERON, Marie-José MONFRIN, Bernard BOUDOIRE, Syndie FABRE, Christine NALLET, Valérie MOUTTE, Bijan AZMAYESH, Séverine BERGERET, Noël STEBE, Jean-Yves RICHAUD, Samuel PAGNETTI, Jean-Noël JAUBERT

Absents excusés : Marc VALERO, Marylise GEORGEN, Franck STARON, Florian MOLLIEUX

Absente : Olivia HILAIRE

Pouvoir de : Marc VALERO à Danielle MARROU, Marylise GEORGEN à Marie-José SCHREIDER, Franck STARON à Gwénaél LOUAISEL, Florian MOLLIEUX à Laurent MARIANELLI

Secrétaire de séance : Danielle MARROU

7.5.1 - Contrat Départemental de Solidarité Territoriale – avenant n° 2 (rectificatif)

Monsieur le Maire expose :

Par délibération en date du 30 mai 2022, vous avez sollicité l'aide du Département pour demander la 2^{ème} modification du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2020-2022.

Afin pouvoir justifier les dépenses concernant les opérations pour lesquelles la subvention a été sollicitée, il y a lieu de modifier les montants annoncés dans la délibération du 30 mai 2022 suite au retrait d'une opération financée par le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHP). La ventilation est donc revue comme ci-dessous, étant précisé que le montant de 219.900,00 € alloué par le Département reste inchangé

Dans le cadre de la contractualisation de base :

- L'éclairage du stade annexe pour un montant de travaux de 10.828,00 € H.T.
- La mise en place d'une cabine de WC automatique pour un montant de 24.640,00 € H.T.
- La réfection de la place Jules Ferry pour un montant de 120.000,00 € H.T.
- La réfection du chemin du Temps Perdu et de la rue Berthe Morisot pour un montant de 134.423,00 € H.T.
- L'acquisition d'une tondeuse pour un montant de 21.500,00 € H.T.
- L'acquisition de divers matériels pour un montant de 30.408,12 € H.T.
- La réalisation de travaux de voirie pour un montant de 97.797,50 € H.T.

Dans le cadre de la contractualisation part développement durable :

- La restauration du tableau « La remise du rosaire », opération sur le patrimoine culturel, pour un montant de 16.318,00 € H.T.
- L'acquisition d'éclairages solaires, opération contribuant à la transition énergétique, pour un montant de 32.402,78 € H.T.

Je vous précise qu'aucun coefficient ne sera appliqué au profit de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 21 voix POUR (17 présents + 4 pouvoirs) et 5 CONTRE (Mmes NALLET, MOUTTE, BERGERET, MM AZMAYESH, RICHAUD)

Approuve les projets suivants :

- L'éclairage du stade annexe
- La mise en place d'une cabine de WC automatique
- La réfection de la place Jules Ferry
- La réfection du chemin du Temps Perdu et de la rue Berthe Morisot
- L'acquisition d'une tondeuse
- L'acquisition de divers matériels
- La réalisation de travaux de voirie
- La restauration du tableau « La remise du rosaire », opération sur le patrimoine culturel
- L'acquisition d'éclairages solaires, opération contribuant à la transition énergétique

Sollicite l'aide du département pour un montant de 219.900,00 € dans le cadre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2020– 2022.

Précise qu'aucun coefficient ne sera appliqué au profit de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20220920-DE_2022_056-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2022

Pour extrait certifié conforme,
ROBION, le 20 septembre 2022
Le Maire,
Patrick SINTES

